

Fiche de réservation Gîte Le Marguerite 21 places

Formule nuit en étape

A retourner à l'adresse suivante :

Gîte le Marguerite
Le bourg
63710 Le Vernet Sainte Marguerite

06.60.54.95.98

www.gitelemarguerite.fr
gite-le-marguerite@orange.fr



Nous vous accueillons dans une ambiance "pension de famille", fidèle à la tradition du gîte d'étape, lieu de convivialité, participatif, où chacun collabore à la vie quotidienne du gîte.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Jour d'arrivée : à h

Jour de départ : à h

Nombre de personnes totales : () dont Adultes () Enfants – 13 ans ()

- Nuitée (17h -10h) : 21 € / adulte
- Demi-pension : 42 €
- Petit déjeuner : 7 €
- Diner : 15 €
- Panier repas : 8 €
- taxe de séjour : 0,70 cts par pers et par nuit (+ de 18 ans)
- Animaux acceptés sur autorisation

Enfants : 1 € par année d'âge Diner + petit déjeuner enfant: 18 €
--

Pour confirmer cette réservation, veuillez joindre à la présente fiche le règlement d'un acompte d'un montant correspondant à 30 % (vous pouvez arrondir) du montant total, par chèque à l'ordre de Gîte le Marguerite. Votre réservation sera effective dès réception de cette fiche accompagnée de ce règlement. Le solde sera à nous régler le jour de votre arrivée sur place. **Dans la tradition du gîte d'étape, la/les chambres occupées et sanitaires utilisés doivent être rendus propres et rangés.** Un chèque de caution ménage de 30% est demandé pour les groupes. Celui ci ne sera pas encaissé, et vous sera restitué après vérification de l'état des lieux à la fin de votre séjour.

Informations covid 19

Conditions d'annulation sans frais

Liste très précise de tous les cas qui seront pris en compte et qui donneront lieu à un remboursement total. Nouvelles conditions applicables à partir du 6 novembre 2020

- Fermeture des frontières par le gouvernement français
- Fermeture des frontières par le gouvernement du pays d'origine du client ou par un pays de transit
- Le gouvernement du pays d'origine interdit les voyages non essentiels
- Annulations des vols en raison de la covid-19 (courrier ou email de la compagnie aérienne concernée)
- Fermeture des aéroports / gares en France ou dans le pays d'origine
- Limitation kilométrique de déplacement autour de votre domicile
- Mise en quarantaine ou quatorzaine (ou toute autre durée de confinement) imposée par la France ou par le pays d'origine
- En cas de décret gouvernemental nous obligeant à fermer notre hébergement

Ce remboursement ne s'applique pas aux autres motifs d'empêchement suivants :

- Incapacité de travail des prestataires d'activités (guide de montagne etc.) et/ou restaurants fermés.
- Inquiétude personnelle
- Si vous-même ou l'un de vos proches venait à contracter la COVID-19 ou cas contact. **Dans ce cas, pour vous assurer d'un remboursement**, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation pour cause de maladie.

Nous vous remercions par avance. A très bientôt.

Date

Signature